



DECLARATION PREALABLE A LA CAPD DU 5 MARS 2020.

L'application de la loi du 6 août 2019, qui a pour unique objectif de museler la représentation syndicale et de nier les droits de nos collègues, génère à la fois vive inquiétude et colère. Nous avons été élues déléguées du personnel l'an passé, dans le cadre d'une élection démocratique, pour représenter et défendre nos collègues. Maintenant que les CAPD sont vidées de leur substance, qu'advient-il pour les personnels?

Avec les « Lignes Directrices de Gestion », la suppression de la CAPD mouvement dès 2020 et de la CAPD promotions dès 2021, comment désormais garantir la transparence et l'équité de ces opérations importantes ? Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les personnels de s'assurer du bon traitement de leur situation sera le recours individuel, alternative très insuffisante ne donnant pas de vue d'ensemble ?

L'exemple des mouvements départementaux précédents est significatif : le travail conjoint mené par les délégués du personnel SNUipp-FSU et les services de la DSDEN 53 a permis de faire corriger des erreurs ou iniquités. **Pour nous, le mouvement doit rester au-dessus de tout soupçon. L'une des conditions incontournables est le contrôle paritaire, permettant l'équité des affectations et la transparence du mouvement.**

Le paritarisme n'est pas le seul acquis issu du Conseil National de la Résistance à être attaqué...

Ce samedi 29 février, le premier ministre a en effet annoncé qu'il allait utiliser l'article 49.3 de la Constitution pour adopter le projet de réforme des retraites, sans aucun vote des députés. Cette décision a été prise en catimini dans un conseil des ministres censé s'occuper de la crise sanitaire, pour faire passer en force le projet de loi du système de retraites par points. Le gouvernement continue d'utiliser tous les moyens autoritaires dont il dispose pour faire passer une réforme injuste, rejetée par la majorité de la population. Ceci est pour la FSU un nouveau déni de démocratie.

Nous exigeons le retrait du projet de réforme sur les retraites car il n'est ni juste, ni justifié. Nous ne laisserons pas passer la destruction annoncée de notre système solidaire de retraite. Nous continuerons à mettre toutes nos forces dans cette bataille car elle est au cœur du modèle social que nous défendons. La retraite est un droit, ce n'est pas une allocation minimale mais bien un revenu de remplacement, à la même hauteur que les

meilleurs salaires. C'est en tout cas ce que le mouvement social a conquis et il n'entend pas s'en laisser déposséder.

En tant qu'acteurs des mouvements sociaux, nous ne nous résignerons jamais à vivre les reculs portés par ces réformes. Les mobilisations sociales et environnementales se multiplient.

Nous continuerons à porter avec force les revendications des personnels dans les instances et dans les mobilisations.